



Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre
près de l'Aéroport Montréal-Trudeau

**La commission du BAPE rend publiques
des modifications au projet soumises par le ministère des Transports**

COMMUNIQUÉ

Québec, le 7 septembre 2005. – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée d'enquêter et de consulter la population sur le *projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau* rend aujourd'hui publiques les modifications que le ministère des Transports apporte au projet soumis à son étude.

Selon le ministère des Transports, à la suite d'un audit de sécurité relatif à la nouvelle géométrie proposée pour le secteur et d'une révision du tracé du lien ferroviaire, le promoteur et ses partenaires, la Ville de Montréal, l'arrondissement Dorval-L'Île de Dorval et Aéroports de Montréal ont effectué des ajustements au concept déjà proposé dans l'étude d'impact sur le *projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau*. Par ailleurs, selon le promoteur, l'évaluation actualisée des coûts du projet s'élèverait à 150 millions de dollars.

Le lien ferroviaire

Selon le ministère des Transports, les résultats préliminaires des études relatives au lien ferroviaire ont révélé que deux voies ferrées plutôt qu'une seraient requises pour assurer le bon fonctionnement du nouveau lien ferroviaire.

En outre, contrairement au tracé initial prévu au sud des voies ferrées existantes, la nouvelle emprise passerait au nord de celles-ci et éliminerait la nécessité de construire un tunnel pour le passage des trains à destination de l'aéroport. Toujours selon le ministère des Transports, cette situation permettrait donc de construire la nouvelle bretelle d'accès menant de l'autoroute 20 (en provenance du centre-ville) à l'aéroport en structure aérienne plutôt qu'en tunnel.

Les éléments de sécurité

Les modifications qui découlent de l'audit de sécurité touchent notamment, le réaménagement de l'intersection des avenues Cardinal et Michel-Jasmin, l'ajout de voies sur les futures rues locales dans le secteur du terminus d'autobus, l'accès à l'autoroute 20 en direction ouest ainsi que la voie de droite de l'autoroute 20.

Pour en savoir davantage, un complément d'information à l'étude d'impact portant la cote DA1 et expliquant les modifications au projet et à leurs impacts est disponible au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Dorval, 1401, chemin du Bord du Lac, Montréal (avec accès gratuit à Internet) ;
- Bureau d'arrondissement Dorval–L'Île de Dorval, 60, avenue Martin, Montréal.

Vous pouvez également y avoir accès dans le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

Rappelons que la première partie de l'audience publique sur le *projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal–Trudeau* débutera le **14 septembre 2005 à 19 h à la Salle Le Grand Salon du Hilton Montréal Aéroport, situé au 12505, Côte-de-Liesse à Montréal.**

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Veuillez noter qu'une traduction simultanée de ces séances sera offerte.

– 30 –

Source : Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication
Renseignements : Louise Bourdages, conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 532 ou 1 800 463-4732, poste 532
acces-aeromtl@bape.gouv.qc.ca